

Organisation des sorties

Comment s'inscrire pour une sortie:

1°) Consulter le programme à partir de la page d'accueil du site :

- Via le menu déroulant du programme mensuel;
- Ou en cliquant sur le programme de l'activité souhaitée pour ouvrir le fichier PDF.

Une diffusion hebdomadaire par mail des randonnées est faite le mardi pour le week-end suivant.

2°) Identifier la sortie souhaitée et contacter l'encadrant au plus tard : soit le vendredi précédent la sortie, avant 19h (ou deux jours avant une sortie en semaine) pour la Randonnée et les Raquettes, le vendredi avant 14h pour la Marche Nordique, soit la semaine précédente pour l'Alpinisme, l'Escalade, le Ski de randonnée et le Canyon. Les contacts des encadrants sont dans le document « Liste des encadrants » remis lors de l'inscription avec la licence ou le tableau disponible sur la page d'accueil du site WEB.

Nota pour les séjours : Contacter l'encadrant selon les dates d'inscription précisées sur le programme général.

Nota pour les membres d'un autre CAF : S'inscrire via la messagerie de l'encadrant concernée en indiquant le N° de la licence et le nom du club. Cette inscription est non prioritaire vis à vis des membres du CAF SLV. Après vérification sur le fichier de la FFCAM par le responsable de l'activité elle devra impérativement être validée par l'encadrant concerné par mail ou téléphone au demandeur.

Nota pour les cartes découvertes : Alpinisme : Pas de cartes découvertes. Pour les autres activités, prendre contact avec l'encadrant en charge de la sortie qui établira la carte.

Préalables :

Les cotations et niveaux techniques des sorties (colonne « Niveau » des programmes) sont explicités dans les règlements intérieurs de chaque activité : onglet « Activités / Les activités du CAF SLV ». Ou en cliquant sur les liens suivants pour :

la [randonnée](#), l'[escalade](#), l'[Alpinisme](#), la [marche nordique](#), le [ski de randonnée](#), les [raquettes](#) et le [canyon](#).

Ski de randonnée

Un mini séjour est organisé en début de saison. Il permet aux nouveaux adhérents d'acquérir les bases de la pratique de ce sport, des notions sur la sécurité et la nivologie ainsi que l'utilisation de l'équipement de sécurité obligatoire (DVA, Sonde, Pelle). C'est une étape importante dans l'apprentissage d'un skieur de randonnée, qui permet de mieux connaître les autres pratiquants ainsi que les initiateurs, et aux encadrants d'évaluer les nouveaux adhérents (débutants ou expérimentés) avant de s'engager dans ces sorties.

Alpinisme

Des sorties découvertes sont organisées en falaise, encadrées par la section escalade. C'est un point de passage obligé, qui permet aux encadrants d'évaluer les nouveaux adhérents (débutants ou expérimentés) avant de s'engager dans ces sorties d'alpinisme.

Randonnées alpines

Ces sorties se pratiquent sur des itinéraires de montagne, en condition estivale, pouvant être hors sentier et présenter des passages plus ou moins longs, nécessitant l'utilisation de la corde, parfois du piolet et des crampons et éventuellement les techniques de progression et encordement. Cette activité recouvre également la randonnée ou les raids sur glacier en période estivale. Les itinéraires ne dépassant pas la cotation Facile (F norme UIAA)..

Des sorties d'initiations ou de découverte sont organisées et peuvent être un prérequis avant de s'engager dans ces sorties.

Raquettes

Deux jours d'initiation sont organisés en début la saison et permettent aux nouveaux adhérents d'acquérir les bases de la pratique de ce sport, des notions sur la sécurité et la nivologie ainsi que l'utilisation de l'équipement de sécurité obligatoire (DVA, Sonde, Pelle). C'est un point de passage conseillé, qui permet aux encadrants d'évaluer les nouveaux adhérents (débutants ou expérimentés) avant de s'engager dans ces sorties.

Pas de préalable pour Randonnée Montagne, Randonnée Velours, Marche Nordique, Escalade et Canyoning.

Organisation des sorties

Frais de covoiturage :

Pour les déplacements, afin de limiter notre impact environnemental, mais aussi pour la convivialité de nos sorties, **la pratique du covoiturage est recommandée.**

Le Club n'est pas responsable du covoiturage, qui s'effectue sous la responsabilité de chaque conducteur, mais propose une règle de calcul et de partage équitable des frais.

Il ne s'agit pas de s'ingérer et d'imposer une règle au sein d'un groupe de camarades qui sortent régulièrement ensemble, notamment en semaine ou hors club. Dans les autres cas, si vous ne prenez pas votre véhicule, une participation aux frais de covoiturage vous sera demandée. Cette participation sera reversée aux conducteurs qui font l'effort de prendre leur véhicule. Le calcul de cette participation est laissé à la discrétion du responsable de la sortie ou des propriétaires des voitures.

La règle commune de répartition proposée par le Club est la suivante : le partage des frais par véhicule entre tous les participants, y compris les conducteurs et les encadrants, est calculé selon un barème kilométrique fixé pour 2022-2023 à :

- **0,33 € / km** pour les trajets jusqu'à 300 km (A/R)
- **0,20 € / km** pour les trajets supérieurs à 300 km

Ce tarif inclut les frais d'essence, l'usure et l'assurance du véhicule mais pas les péages qui sont à rajouter.

Il est conseillé de mutualiser les frais sur l'ensemble des véhicules afin qu'il n'y ait pas de différence entre les coûts de transport payés par les participants à une même sortie.

Formule valable uniquement si tous les véhicules partent du même lieu.

Part individuelle = ((Nb km A/R x 0,33 €) + péage) x Nb Véhicules / Nb participants

La somme des parts individuelles est à répartir équitablement entre les véhicules, soit :

Part par véhicule = Part individuelle x Nb participants / Nb Véhicules

Pratiquement, il sera fait un pot de l'ensemble des parts individuelles. Ce pot sera ensuite réparti équitablement entre les conducteurs.

Exemple 1 :

Pour : 2 véhicules - 9 participants - 140 km aller/retour - 8 € de péage par véhicule

Part individuelle = ((140 x 0,33) + 8) x 2 / 9 = 12,04 €

Il revient 12,04 € x 9 / 2 = 54,20 € par véhicule.

Valeurs qui seront bien sûr intelligemment arrondies.

Exemple 2 (SLV - Pelvoux via St Maximin) :

Pour : 2 véhicules - 7 participants - 720 km aller/retour - 46,8 € de péage par véhicule

Part individuelle = ((720 x 0,20) + 46,8) x 2 / 7 = 54,51 €

Il revient 54,51 € x 7 / 2 = 190,80 € par véhicule

Pour une gestion plus simple : Le coût par voiture pourra être estimé et communiqué avant le départ.

Le coût d'un véhicule est : (Nb km A/R x 0,33 €) + péage

Le calcul de la part individuelle devient :

Part individuelle = coût du véhicule x Nb de véhicule / Nb participants

L'exemple 1 devient :

Coût du véhicule = (140 x 0,33) + 8 = 54,20 € (montant annoncé avant le départ)

Le calcul de la part individuelle sera fait en fonction du nombre de véhicule et de personne le jour de la sortie, soit dans l'exemple 1 :

Part individuelle = 54,20 x 2 / 9 = 12,04 € arrondi à 12 €.

Le pot sera de 12 € x 9 = 108 € et donc il revient 108 € / 2 = 54 € par conducteur, ce qui correspond bien au coût annoncé par véhicule.

Chacun devra veiller à avoir de la monnaie pour faciliter l'appoint.

=====000=====